

Renouvellement de carte de séjour

Par Derk, le 30/12/2019 à 02:31

Bonjour je me permet de vous écris aujourd'hui parce que je suis dans une situation un peu soucieux en se jour je suis marié avec un français de plus maintenant 1 ans quelque mois mais depuis lors ont ne vie plus ensemble et il s'avère que je devais renouveler mon titre de séjour depuis fin novembre cette dernière refuse également de m'aider pour les papiers je ne sais quoi faire et là suis en situation irrégulière j'aimerais savoir comment faire parce que suis vraiment perdu et ma seconde question est t'il possible de changer de statut si oui comment faire ? Merci j'attend avec impatience votre réponses car j'en est vraiment besoin

Par youris, le 30/12/2019 à 10:28

bonjour,

une des conditions de l'obtention d'un titre de séjour conjoint de français est le maintien de la vie commune.

comme vous indiquez qu"il n'y a plus de vie commune avec votre conjoint de français, vous n'avez plus droit à ce titre de séjour. IL suffit qu'il fasse un courrier à la préfecture indiquant la cessation de la vie commune.

changer de statut, c'est possible, mais il faut que vous remplissiez les conditions pour obtenir de nouveau titre de séjour.

sauf si vous reprenez la vie commune, vous devez envisager de retourner dans votre pays puisque vous êtes en situation irrégulière.

salutations